

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Séance du 26 juin 2024

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 25

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin à dix-neuf heures,

*le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment
convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la
Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

N°2024/DELIB/038

Objet :
*Contrat de prêt à
usage avec Monsieur
Urbain DELGADO*

Rapporteur :
*Christine
WINKELMANN*

Présents : Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, Christine WINKELMANN, Renée SOVERA, Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Francine DENEUX, Laurence TURCHINI, Patricia ROCHE, Patrick FARRE, Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, Françoise VIRLOUVET, Chantal BERGEL et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

Procurations : Antonio MUGA ayant donné procuration à Sylvette GILL, Martine KOENIGUER ayant donné procuration à Chantal BERGEL, Gérard THON ayant donné procuration à Jean-Luc DA COSTA, Jean-Paul LENER ayant donné procuration à Christine WINKELMANN, Isabelle LATARD ayant donné procuration à Liliane DIAZ et Jean-François NORMANI ayant donné procuration Françoise VIRLOUVET.

Absents excusés : Elvire TEOCCHI et Christophe LACROIX.

**Considérant la désignation de Madame Christine WINKELMANN,
comme secrétaire de séance,**

Le Conseil Municipal,

La commune de Camaret-sur-Aigues a décidé de réhabiliter l'emprise de l'ancienne voie ferrée « le Buis Orange » dont elle est propriétaire, et ce, dans le cadre de son programme en faveur des déplacements doux.

Une bande de terrain cadastrée section AY N° 254 jouxtant les parcelles AY 339 et AY 346 a déjà été mise à disposition de la SCI GAIROARD par bail emphytéotique conclu suivant acte reçu par Maître Jean-Paul MONTAGNIER le 7 mai 2013, pour une durée de 50 années.

Aujourd'hui, Monsieur DELGADO Urbain nouveau propriétaire de la parcelle AY 339, développe une activité de pépiniériste et souhaite pourvoir entreposer ses arbres sur une bande de terrain située au sud de la parcelle AY 254 à détacher de la parcelle AY 255. (Ancienne voie ferrée)

Pour ce faire, il a été proposé à Monsieur DELGADO de recourir à un contrat de prêt à usage, conformément aux dispositions des articles 1875 et suivants du code civil dont les caractéristiques seraient les suivantes :

- Prêt du terrain consenti pour une durée d'un an, renouvelable.
- Aucune construction ne pourra être édiflée sur le terrain hormis une clôture grillagée.
- Tous les frais liés et nécessaires à la rédaction de ce contrat de prêt d'usage, par l'étude notariale de Maîtres MONTAGNIER Fanny et GRAS Stéphane seront à la charge de Monsieur DELGADO Urbain.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code Civil,

DECIDE à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat de prêt à usage dont les caractéristiques ont été ci-dessus définies,
- De charger Maître Fanny Montagnier, notaire à Camaret-sur-Aigues, de la rédaction de l'acte,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,
Maire



Christine WINKELMANN,
Secrétaire de séance

04 JUL. 2024

Publié sur le site de la commune le : 02 JUL. 2024
Transmis en Préfecture de Vaucluse le :

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

